



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1106  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-497 CONCERNANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis, sauf pour les tarifs et autres dispositions prévues au règlement qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, et peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux – Règlements / Adoption 2024 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 16 mai 2024**

**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**



**Baie-Comeau**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1106  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-497 CONCERNANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le tableau de l'hôtel de ville, le 16<sup>e</sup> jour du mois De mai 2024.

Tel que prévu au Règlement 2021-1030 concernant les modalités de publication des avis publics adopté le 21 juin 2021, je certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Ville le 16 mai 2024 et qu'un résumé a été publié dans le Journal Le Manic le 22 mai 2024.

Donné à Baie-Comeau, ce 23 mai 2024.



**Me Joanie Perron, greffière et  
directrice des affaires juridiques**